



Saint-Marin

Francesca Michelotti
Ministre de l'Éducation



Madame Francesca Michelotti est née le 16 février 1952. Elle a obtenu un master avec mention en Sciences Politiques. Elle a commencé sa carrière politique au cours des années 80 en tant que membre du Conseil Municipal de la ville de Saint-Marin. En tant qu'experte en Conservation et Restauration des Biens Culturels, elle a été nommée Directrice des Musées d'Etat en 1993. Membre de la Commission pour la Conservation des Monuments et des Objets d'Art et d'Antiquité depuis 1976. Membre du Conseil Grand et Général (Parlement) depuis 1993. Elle a été Présidente du Groupe Parlementaire du Parti Démocratique Progressif de Saint-Marin, membre du Conseil des Douze, de la Commission pour les Affaires Judiciaires et de la Commission pour les Affaires Intérieures et Vice-présidente de la Commission pour les Réformes Institutionnelles. Membre de la Commission pour la Réforme du Code de Procédure Pénale depuis 1998. Ministre pour les Affaires Intérieures et la Justice de 2000 à 2001. Membre du Groupe Parlementaire de la Gauche Unie depuis septembre 2005. Ministre pour l'Éducation et la Culture, l'Université et les Affaires Sociales depuis le 27 juillet 2006.

L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir

La société actuelle, fondée sur la connaissance et l'information, est caractérisée par de profondes transformations concernant la dimension de l'existence aussi bien individuelle que collective. Les changements rapides qui découlent de la mondialisation et des développements des nouvelles technologies requièrent des dispositifs de formation novateurs afin de garantir à tous les citoyens la possibilité d'affronter activement et consciemment les nouveaux scénarios sociaux et éviter des formes de marginalisation ou d'exclusion.

Un système de formation efficace qui veuille encourager l'inclusion doit ainsi garantir à tous les instruments de base indispensables à la pratique de l'exercice complet d'une citoyenneté active; de plus, à une époque où la multiculturalité est une évidence, ce système doit faire en sorte que l'exigence de mettre en valeur les patrimoines manifestés par les cultures locales se conjugue avec la nécessité d'un dialogue emprunt de respect entre les différentes cultures.

Une éducation pour l'inclusion se doit de fournir les clés d'accès au savoir égal pour tous et d'y accueillir les diversités tout en favorisant la confrontation entre hypothèses culturelles même très variées.

Le système scolaire saint-marinais, qui est public et entièrement gratuit jusqu'à 16 ans, fonctionne pour garantir à tous les citoyens sans aucune discrimination basée sur le sexe, la condition économique ou autre, l'égalité des chances dans la formation. Une attention particulière est portée aux parcours scolaires des élèves ayant des besoins particuliers. Pour répondre aux exigences de nouvelles compétences, résultant de la diffusion des nouvelles technologies et de l'intensification progressive des relations entre citoyens de différentes nationalités, ont été mis en place des programmes spécifiques d'alphabétisation informatique et d'apprentissage de langues étrangères indispensables à la promotion d'une confrontation interculturelle.

La République de Saint-Marin continuera d'affirmer son engagement en coopérant avec la communauté internationale pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et pour la réalisation d'une Education qui garantisse la réelle inclusion et la participation de tous à la vie démocratique.